

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 15 septembre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25 (dont 3 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Mesdames et Messieurs CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine – PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon **Adjoints**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle – MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - SAENEN Romuald - BLANCHARD Perrine - MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice – **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame Maryline LUCAS

Madame WILLERVAL Aurore à Madame Marylène TAIRA

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance dès l'ouverture de la séance.

2. Procès-verbal de la réunion du 25 JUIN 2025

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 JUIN 2025 a été adopté à la majorité.

3. Décisions municipales

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions suivantes :

21/2025 : Marché à bons de commande pour entretien des espaces verts de Guesnain – Elagages et abattage d'arbres confiés à la société SAS Au pied de mon Arbre située à Cantin à compter du 15 juin 2025 pour 2 ans pour un montant maxi de 30 000€ HT,

22/2025 : Contrat pour campagne de dératisation avec la Sté HYSECO située à DECHY pour un coût de 1680€ HT pour couvrir la période du 01/07/2025 au 30/06/2026,

23/2025 : Marché accord-cadre à bons de commande – fournitures de repas en liaison froide à destination des écoles maternelles et primaires pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2027 avec la Sté Lys Restauration située à Lys – Les -Lannoy pour un montant maxi de 150 000€ HT : prix unitaire 2.89€ TTC pour un enfant et 3.66€ TTC pour un adulte,

24/2025 : Convention d'utilisation de la piscine SOURCEANE de SIN LE NOBLE avec la Sté VERT MARINE en charge du Centre aquatique, pour l'organisation des séances de piscine les jeudis après-midi pour les classes de CE1 du groupe scolaire Curie couvrant la période du 08/09 au 28/11/2025 pour la période scolaire 2025/2026 pour un coût de 62.50€ par entrée pour 2 groupes.

4. Information à l'Assemblée délibérante : Création d'un nouveau groupe.

Madame le Maire a informé l'Assemblée de la constitution d'un groupe intitulé « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » composé de Monsieur Romuald SAENEN, Madame Perrine BLANCHARD, Monsieur Bernard DOISY, Monsieur Jean-Jacques KAPOUN, Monsieur Gérald DEFAUQUET.

5. Désignation dans les commissions municipales

Madame le Maire a rappelé l'article L2121-22 du CGCT et la délibération du 24 juin 2020 ayant pour objet la désignation des commissions municipales.

Elle rappelle également la délibération du 25 juin 2025 ayant pour objet la désignation des commissions municipales suite au non maintien des délégations d'Adjoints et des élections des deux nouveaux Adjoints au conseil municipal du 27 mai 2025.

Elle a informé l'Assemblée que suite à la création du nouveau groupe "A Guesnain, l'essentiel c'est vous, il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation des commissions petite enfance, jeunesse-citoyenneté, culture – fêtes et cérémonie, Scolaire, finances, communication, travaux-sécurité, sport, emploi-formation et environnement.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Madame le Maire a proposé de maintenir le nombre des membres des commissions à 8 et a informé que chaque commission sera donc composée de la manière suivante :

- Pour la liste « Ensembles, Solidaires et Responsables » : 5
- Pour la liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : 1
- Pour la liste « Notre Parti, C'est Guesnain » : 1
- Pour la liste « A Guesnain, l'essentiel, c'est vous » : 1.

Après avoir consulté chaque groupe, Il a été décidé, à la majorité de modifier la composition des commissions et de les désigner comme suit :

Commission Petite enfance :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

PLANCKE Dorothee

CANIVET Bertrand

DELCAMBRE Chantal

LAMBERT Gaston

EZAHOUID Mohamed

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

BLANCHARD Perrine

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission Jeunesse – Citoyenneté :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

CANIVET Bertrand

EZAHOUID Mohamed

LAMBERT Gaston

WILLERVAL Aurore

MARTIN Nuccia

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

SAENEN Romuald

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission culture – Fêtes et cérémonies :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

CASPERS Mauricette

PLANCKE Dorothee

AMADEI Corinne

LAMBERT Gaston

DELCAMBRE Chantal

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

BLANCHARD Perrine

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission scolaire :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

TAIRA Marylène

AMADEI Corinne

CANIVET Bertrand

MARTIN Nuccia

WILLERVAL Aurore

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

SAENEN Romuald

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission finances :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

PILNIAK Alain

CARRE Odilon

CANIVET Bertrand

MARTIN Nuccia

SENEZ Jean-Pierre

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

DOISY Bernard

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission communication :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

PILNIAK Alain

FERMEN Claudine

PLANCKE Dorothee

WILLERVAL Aurore

KHELIFA Armelle

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

DOISY Bernard

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission travaux Sécurité :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

SENEZ Jean-Pierre

EZAHOUID Mohamed

CARRE Odilon

FERMEN Claudine

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

KAPOUN Jean-Jacques

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission sports :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

CARRE Odilon

PILNIAK Alain

SENEZ Jean-Pierre

EZHAOUID Mohamed

CANIVET Bertrand

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

DEFAUQUET Gérard

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission emploi-formation :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

FERMEN Claudine

AMADEI Corinne

PILNIAK Alain

LAMBERT Gaston

KHELIFA Armelle

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

DEFAUQUET Gérard

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

Commission environnement :

Liste « Ensemble, Solidaires et Responsables » :

FERMEN Claudine

LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

KHELIFA Armelle

EZAHOUID Mohamed

LAMBERT Gaston

Liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : ne souhaite désigner aucun membre.

Liste « A Guesnain, l'essentiel c'est vous » :

KAPOUN Jean-Jacques

Liste « Notre parti, c'est Guesnain » : non désigné

6. Vente du patrimoine immobilier Sécurité Sociale Minière (SSM) à Monsieur KISIELAK

Madame le Maire a proposé de vendre le patrimoine immobilier Sécurité Sociale Minière (SSM), ancien restaurant d'entreprise, situé 764 Boulevard Croizat à Guesnain, parcelles cadastrales B735, B736, B851 et B853p représentant une superficie de 751m2 au prix de 80 000€ à Monsieur KISIELAK Grégory, qui a pour projet l'ouverture d'une crèche.

Madame le Maire a informé l'assemblée que l'avis des domaines de Juillet 2025 a estimé la valeur du bien à 114 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 15%.

Elle a précisé que l'état de l'immeuble nécessite des travaux de rénovation importants ce qui justifie le prix de vente.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la vente du bien immobilier au prix de 80 000€ à Monsieur KISIELAK et a autorisé Madame le Maire à signer tout document permettant la vente de cet immeuble.

7. Dotation de Soutien de l'Investissement Local 2025 (DSIL 2025) – Projet d'aménagement cour d'école Paul Bernard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A APPROUVE le soutien financier des services de l'Etat pour le projet d'investissement et d'aménagement de la Cour de l'école maternelle Paul Bernard de 30 000€ représentant 30.74% du coût de l'opération,

A AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afin d'obtenir la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 permettant la concrétisation des projets de travaux d'aménagement de la Cour d'école Paul Bernard.

8. Modification budgétaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A AUTORISE la modification des crédits budgétaires repris ci-dessous dans la section de fonctionnement, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :

673-020 : +800.00€

Recettes de fonctionnement :

741121-01 : +800.00€

9. Tarif Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités (TLPE)

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités et de fixer au maximum les montants de la taxe locale sur la publicité extérieure (en euros et par m2 par an), conformément aux tarifs applicables de 2025 pour une mise en application en 2027 comme suit :

- Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m2 : 18.60€,
- Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m2 : 37.10€,
- Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m2 : 55.70€,
- Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m2 : 111.20€,
- Enseignes de moins de 12 m2 : 18.60€
- Enseignes entre 12 m2 et 50 m2 : 37.10€

- Enseignes de plus de 50 m² : 74.20€

10. Appel à contribution financière 2025 : CLIC RELAIS AUTONOMIE DU DOUAISIS

Madame le Maire a rappelé que le CLIC Relais Autonomie du Douaisis est un service gratuit depuis 2006 et intervient au quotidien sur les 64 communes du Douaisis afin d'informer, orienter, conseiller et accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap sans critère d'âge et leurs aidants.

L'activité du CLIC est en constante augmentation et suit des situations de plus en plus complexes et chronophages mettant l'équipe professionnelle en difficulté.

Face à cette activité exponentielle et à la conjoncture économique défavorable, le CLIC a besoin de soutien des communes pour continuer à satisfaire les besoins et demande une participation financière annuelle de 0.40€/habitant soit une participation de la commune de Guesnain de 1862.40€.

Après débat, Madame le Maire a proposé d'apporter un soutien financier en versant une contribution financière 2025 de 500€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A APPROUVE la proposition pour apporter pour 2025 un soutien au CLIC RELAIS AUTONOMIE DU DOUAISIS par le versement d'une contribution financière de 500€,

A AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant le versement de ce soutien financier.

11. Consultation sur demande d'affiliation au Centre de Gestion du Nord du Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité,

A EMIS un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion du Nord pour le Syndicat Mixte des ports intérieurs de Canal Seine Nord Europe.

12. Autorisation de supprimer des documents du fond de la Médiathèque municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- A AUTORISE dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents chargés de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent,
- A DONNE SON ACCORD pour que ces documents soient, selon leur état :
 - ⇒ cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin,
 - ⇒ Conservés à la médiathèque pour les ateliers créatifs,
 - ⇒ Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler pour ouvrage non récupérable.
- A INDIQUE qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire)

13. Avis sur ouvertures dominicales 2026

Vu la demande du commerce ALDI qui a sollicité une ouverture exceptionnelle les dimanche 20 décembre 2026 et 27 décembre 2026,

Il est décidé :

- de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2026 les dimanches 20 et 27 décembre 2026 pour tous les commerces de détail qui seront définies par un arrêté du Maire,*
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

14. Décisions en matière de droit de préemption urbain

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain selon le tableau joint en annexe.

Le Maire

Maryline LUCAS

Le secrétaire de séance,

Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM

